

Dossier
de presse
4 JUIN 2012



Yzeron

CHARBONNIÈRES-LES-BAINS



sagyr

Gestion & valorisation des cours d'eau du bassin de l'Yzeron



Rhône-Alpes

RHÔNE
LE DÉPARTEMENT

GRANDLYON
communauté urbaine



ONEMA
Office National de l'Eau
et des Rivières Écologiques



sagyr

Gestion & valorisation des cours d'eau du bassin de l'Yzeron



Yzeron

CHARBONNIÈRES-LES-BAINS • 4 JUIN 2012

SOMMAIRE

- Communiqué de presse p. 5

- L'aménagement des cours d'eau du bassin versant de l'Yzeron :
écouler les crues et restaurer les rivières p. 7

- Les travaux à Charbonnières-les-Bains, c'est parti ! p. 11
 - Les aménagements par secteur
 - Une gestion du chantier soucieuse des riverains
et de l'environnement
 - Les acteurs du chantier

- Un projet d'intérêt général conciliant sécurité publique et valorisation
environnementale..... p. 16

- Le financement du projet d'aménagement des cours d'eaup. 17

- Un dispositif global de protection, une mise en œuvre en deux temps
..... p. 18

Contacts presse :

Stéphane Guérin / Tél. 04 37 22 11 55 - s.guerin.yzeron@wanadoo.fr
Justine MONET-ALLOUARD / Tél. 04 37 24 02 58 - justine@plus2sens.com



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Charbonnières-les-Bains, le 4 juin 2012

Lutte contre les inondations et restauration écologique : Les travaux démarrent à Charbonnières-les-Bains

En janvier 2012, après plusieurs années d'études et de procédures, la première phase du projet de lutte contre les inondations porté par le Sagyrc a été déclarée d'utilité publique (DUP) et d'intérêt général (DIG). Ce projet, longtemps attendu, consiste à élargir le lit du Charbonnières, de l'Yzeron et du Ratier (ou Ponterle) pour faciliter l'écoulement des crues, tout en redonnant une nouvelle richesse écologique à ces cours d'eau, souvent artificialisés et contraints par le développement urbain.

C'est à Charbonnières-les-Bains que ce vaste chantier démarre avec des travaux d'envergure qui se déploieront sur une année.

► Charbonnières-les-Bains : bientôt protégée d'une crue centennale

2008 : le Charbonnières sort de son lit sous l'effet d'une crue, dont les dégâts sont encore dans les mémoires : l'avenue Lamartine, affaissée sur plusieurs dizaines de mètres bloquant pendant de longs mois l'accès au centre ville, le parking du centre culturel noyé sous plusieurs dizaines de centimètres d'eau, sans oublier bien sûr les nombreux riverains inondés.

Les travaux qui s'engagent vont permettre de protéger durablement la commune de Charbonnières-les-Bains des risques d'inondation ; les aménagements de la rivière étant en effet conçus pour permettre l'écoulement d'une crue de niveau centennal, c'est à dire une crue ayant une probabilité sur 100 de se produire chaque année. Reprofilage de berges, création de digues de protection et déplacement du lit du cours d'eau, c'est un chantier d'envergure qui s'engage. Outre la protection contre les inondations, ces travaux seront l'occasion de redonner un « profil » plus naturel à la rivière avec notamment la plantation de nouvelles essences végétales adaptées à l'environnement aquatique et favorisant le développement de la faune et de la flore. Premier chantier de l'ambitieux programme de lutte contre les inondations et de restauration écologique des cours d'eau à l'aval du bassin versant, le Sagyrc et l'ensemble des élus des communes concernées attacheront une importance particulière à la maîtrise des nuisances, au respect de l'environnement ou encore à la pédagogie et l'information sur les travaux.

► Un projet global qui va se déployer sur l'ensemble des cours d'eau de l'aval du bassin de l'Yzeron

Le projet de lutte contre les inondations que porte le Sagyrc repose sur deux grandes opérations complémentaires : l'écrêtement des crues à l'amont de la confluence de l'Yzeron et du Charbonnières grâce à deux retenues sèches capables de stocker une crue centennale (à Francheville et Tassin la Demi-Lune) et l'aménagement des cours d'eau à l'aval pour faciliter l'évacuation des crues sur les sites les plus sensibles.

Dès 2013, les travaux s'engageront à Oullins puis Sainte Foy-lès-Lyon et Francheville. À l'horizon 2016, ces communes seront protégées contre une crue de niveau trentennal, en attendant la réalisation des barrages qui permettra d'augmenter très sensiblement leur niveau de protection. Des travaux auront également lieu à Tassin la Demi-Lune, où, comme pour Charbonnières-les-Bains, la rivière du Ratier (ou Ponterle) sera aménagée pour l'écoulement d'une crue centennale.

Le réaménagement de l'Yzeron sera, comme à Charbonnières-les-Bains, l'occasion de restaurer la qualité environnementale des milieux aquatiques et de redonner une nouvelle place à la rivière dans la ville.

sagyr

Gestion & valorisation des cours d'eau du bassin de l'Yzeron

L'AMÉNAGEMENT DES COURS D'EAU DU BASSIN VERSANT DE L'YZERON : ÉCOULER LES CRUES ET RESTAURER LES RIVIÈRES

Les interventions programmées sur le Charbonnières, l'Yzeron et le Ratier (ou Ponterle) couvrent deux objectifs principaux : la protection des riverains contre les crues et la restauration écologique et paysagère des cours d'eau. Pour atteindre ces objectifs, l'aménagement consiste à élargir les cours d'eau, renforcer les berges et installer des digues de protection, là où les possibilités d'élargissement sont limitées. La restauration environnementale repose, quant à elle, sur des techniques de génie végétal et la plantation d'espèces adaptées aux milieux. Les lieux d'intervention, le dimensionnement des ouvrages de protection et le choix de leur implantation en rive droite ou gauche ont été guidés par trois critères : l'efficacité hydraulique et environnementale, la limitation des emprises foncières et le coût.

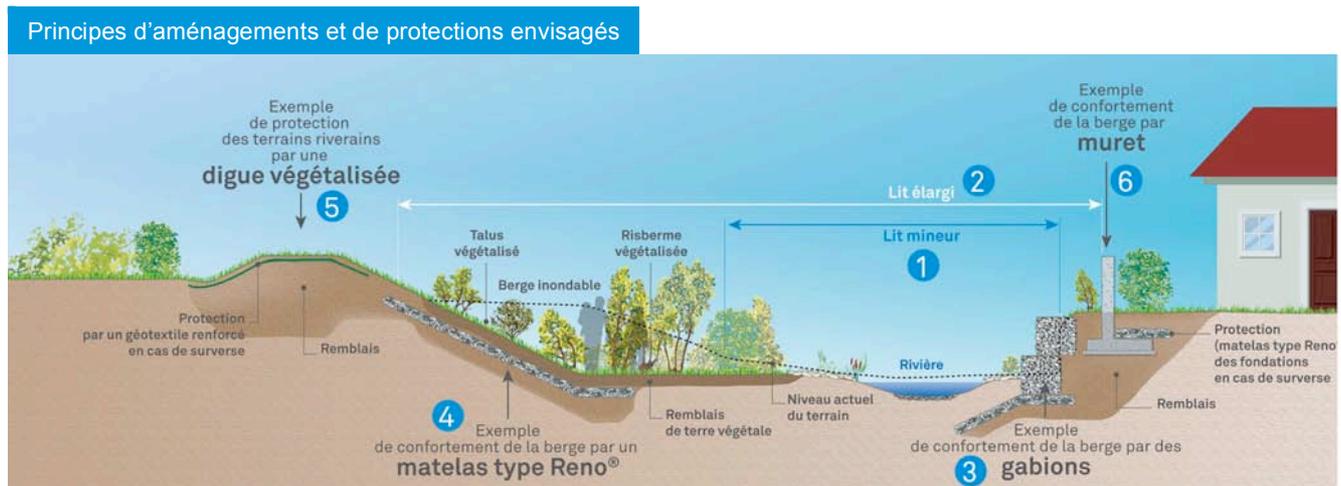
Localisation des aménagements de cours d'eau



Voir le niveau de protection obtenu après réalisation des aménagements page 18

► L'élargissement des cours d'eau

Après l'élargissement du cours d'eau, celui-ci sera composé d'un lit mineur (1) où circulera l'eau en période normale, d'une berge inondable, et d'un lit moyen élargi (2), lequel sera en eau uniquement en période de crue. Sur plusieurs secteurs, les aménagements vont conduire, a minima, au doublement du lit de la rivière.



Les berges seront renforcées afin d'éviter leur érosion avec la pose de gabions (3) (casier grillagé contenant des pierres) et de matelas type Reno (4) (cages remplies de cailloux s'adaptant aux déformations du terrain). Deux types d'ouvrages de protection seront réalisés pour protéger les riverains en cas de montée des eaux, sur les zones où l'élargissement du lit n'est pas suffisant :

- des digues (5) constituées de matériaux de remblais et végétalisées pour une meilleure intégration paysagère ;
- des murets en béton (6) utilisés dans les espaces contraints (habitations ou infrastructures présentes en bordure de rivière).

REPÈRES

4,5 km de linéaire réaménagé

19 M€ HT de budget travaux

5 communes concernées : Oullins, Sainte Foy-lès-Lyon, Francheville, Tassin la Demi-Lune et Charbonnières-les-Bains

70 propriétaires riverains concernés par les travaux

➤ La restauration écologique et environnementale des milieux

Parallèlement à ces aménagements, différentes techniques de génie végétal vont être mises en œuvre afin de favoriser le développement d'écosystèmes riches et variés nécessaires pour que la nature puisse reprendre ses droits et se développer :



- **Suppression de la cunette béton à Oullins** : le fond du lit qui était bétonné, enroché ou ensablé, sera entièrement remplacé par des galets et des graviers, des matériaux plus favorables à la vie aquatique.

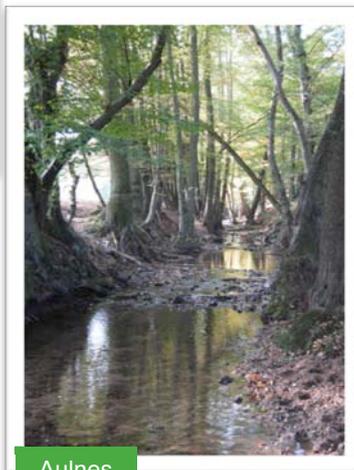
- **Suppression des obstacles à la circulation aquatique** : les seuils infranchissables de Beaunant (Sainte Foy-lès-Lyon) ainsi que le passage à Gué de Ruelle Mulet (Francheville) seront supprimés.

- **Création d'habitats, zones de reproduction et de cache** : en bordure de berges notamment, avec des cavités constituées de racines de saules et de branches. Des végétaux plantés sur les berges apporteront l'ombrage indispensable au développement de la vie aquatique, en limitant le réchauffement des eaux. Des zones de radiers (surfaces peu profondes d'eaux rapides) alterneront avec les secteurs plus profonds et calmes, favorables au refuge des poissons. Des bancs de graviers, renforcés par des fascines de saules ou d'épis permettront de dessiner des sinuosités et des méandres au sein du lit mineur.



Viorne

- **Plantation de végétaux adaptés** : les espèces (saule, aulne, viorne...) naturellement présentes dans notre région et parfaitement adaptées au milieu aquatique, seront introduites sur les berges.



Aulnes



Saule pourpre

► Permettre aux riverains de se réappropriier la rivière

Le projet prévoit de réaliser dans les parties publiques des bords de l'Yzeron des chemins de promenade, agréables et sécurisés. Sur plusieurs secteurs, les passerelles existantes seront réaménagées. Les matériaux utilisés pour les aménagements seront « rustiques », tant pour des raisons économiques qu'écologiques. Les cheminements seront en terre ou cailloux, les passerelles en métal et bois.

À noter que tous les matériaux utilisés sont également sélectionnés pour leur résistance et leur adaptation aux crues. Platelage bois et gabions, à la fois rustiques et modernes, offriront aux nouveaux espaces de promenade en milieux urbains un aspect contemporain et « naturel ».

Le secteur des Balmes de la Cadière à Oullins

Avant



Après



CHARBONNIÈRES-LES-BAINS LES TRAVAUX, C'EST PARTI !

Première étape du programme de lutte contre les inondations du bassin de l'Yzeron, les travaux ont démarré début mai 2012 à Charbonnières-les-Bains, pour une durée d'un an environ.



Le Charbonnières dans le parc de la Bressonnière, avant les travaux

► Une protection centennale

À Charbonnières-les-Bains, les aménagements, du fait de leurs caractéristiques techniques et de leur emprise principalement publique, n'ont pas nécessité l'obtention de DUP. Les travaux ayant été déclarés d'intérêt général en 2011, leur démarrage a pu être programmé en mai 2012.

Les aménagements prévus permettront le passage sans débordement d'une crue centennale*, le secteur d'intervention étant situé en amont des futurs barrages écrêteurs.

► Les aménagements prévus

Le lit du Charbonnières est aujourd'hui trop étroit pour permettre le passage d'une telle crue. Les travaux consistent à élargir la rivière et à supprimer les obstacles aux écoulements. L'objectif est également de restaurer le lit du cours d'eau et de revégétaliser les berges avec des espèces autochtones.

* Une crue centennale a une probabilité sur 100 de se produire chaque année.

REPÈRES

400 mètres de linéaire de cours d'eau réaménagés

1 année de travaux

800 K€ HT de budget travaux

4 mois de travaux de terrassements et de génie civil

7 000 m³ de terre décaissés dont 3 000 réutilisés sur place et 4 000 évacués sur le site de la Goutte des Verrières à Charbonnières-les-Bains

1 nouvelle passerelle paysagère en bois reconstruite

3 mois de travaux de génie végétal (ensemencement, plantations...)

LES AMÉNAGEMENTS PAR SECTEUR

Trois secteurs sont concernés par les travaux. Les aménagements prévus sur la commune concernent 400 mètres de cours d'eau, entre la passerelle de la résidence « Graziella » (à proximité de la place de l'Oiselière) et le Parc de la Bressonnière.



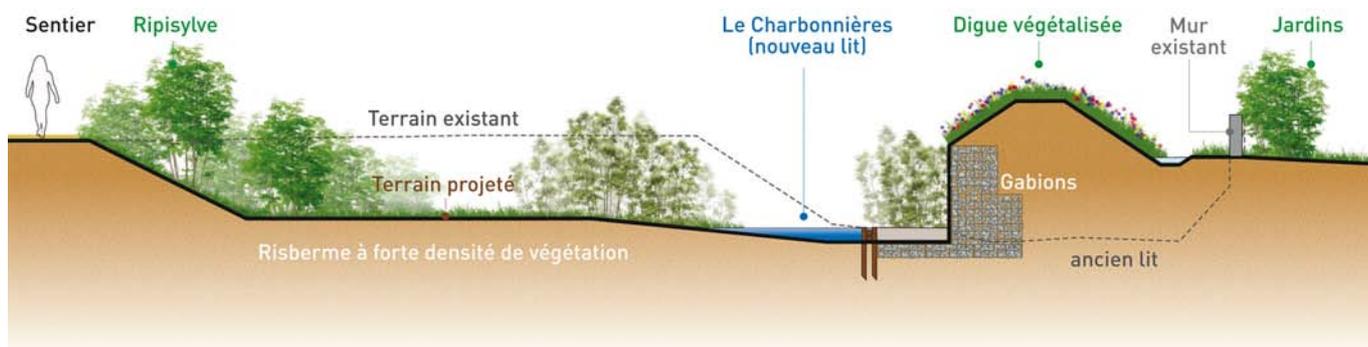
► Secteur 1 : Résidences Graziella et Parc Sainte-Luce

- En aval de la passerelle, la berge rive gauche sera élargie par la démolition partielle d'un mur de clôture, et rehaussée par la mise en place d'un muret en béton en sommet de berge afin de protéger la résidence du Parc Sainte-Luce contre les crues. Le linéaire de cours d'eau concerné est d'environ 100 m.

► Secteur 2 : Gymnase Sainte-Luce

- La berge rive gauche sera rehaussée par la mise en place d'une digue de protection contre les inondations en remblai végétalisé. Le linéaire de cours d'eau concerné est d'environ 100 m.

► Secteur 3 : Parc de la Bressonnière



- En amont de la passerelle du parc, les travaux consistent à élargir le lit du cours d'eau par la mise en place d'un soutènement en gabions en rive gauche. Sur l'autre rive, un retalutage et une protection de la berge avec des enrochements sont prévus. Le linéaire de cours d'eau concerné est d'environ 30 m.
- Les travaux les plus importants ont lieu dans le Parc de la Bressonnière. Il s'agit de décaler le lit de la rivière dans le parc afin de permettre la mise en place d'une digue de protection des habitations sur l'ancien lit. Cette digue est réalisée en cage gabions et en remblai végétalisé.
- Un nouveau lit sera réalisé par un déblai important en rive droite dans le parc de la Bressonnière. Les arbres présents dans l'emprise du nouveau lit ont d'ores et déjà été coupés. Une nouvelle ripisylve à plus ou moins forte densité de végétation sera constituée. Des essences adaptées à la vie aquatique y seront plantées. Le parc de la Bressonnière conservera son rôle de champ d'expansion de crue. Le linéaire de cours d'eau concerné par ces travaux est d'environ 170 m.
- Les travaux dans cette zone comprennent également la réalisation d'une nouvelle passerelle paysagère en bois pour remplacer les deux anciennes qui ont été détruites lors de la crue de 2008. Un sentier pédestre sera réalisé dans le parc.



Plus longue et plus haute que les précédentes, la future passerelle reliera l'avenue Lamartine au parc de la Bressonnière. Selon le calendrier prévisionnel des travaux, les fondations seront posées en juillet prochain, la passerelle elle-même devant être installée fin août-début septembre 2012.

CHARBONNIÈRES-LES-BAINS

UNE GESTION DU CHANTIER SOUCIEUSE DES RIVERAINS ET DE L'ENVIRONNEMENT

Pendant toute la durée du chantier, le SAGYRC portera une attention particulière à la limitation des nuisances et des risques. Les travaux seront scindés en deux phases : d'ici l'été, coupe de certains arbres, terrassement, génie civil, puis plantations de nouvelles espèces et mise en œuvre du volet génie végétal à l'automne.

➤ Garantir la sécurité publique

Pour la sécurité de tous, le parc de la Bressonnière est fermé au public pendant toute la durée des travaux. Par ailleurs, des clôtures condamnent l'accès aux différents sites de travaux.

Afin de limiter les gênes potentielles aux riverains, les travaux sont réalisés exclusivement de jour, aux heures habituelles de travail.

➤ Limiter les impacts du chantier sur les milieux naturels

Une pêche de sauvetage des poissons a été réalisée peu de temps avant le démarrage des travaux afin d'éviter toute risque de mortalité. Les poissons capturés ont été remis au cours d'eau plus en aval, dans un secteur comportant des zones refuges.

Les travaux de terrassement les plus importants seront réalisés en période estivale (bas débit) afin de limiter l'impact sur le milieu aquatique.

Les travaux dans le lit de la rivière seront réalisés en dehors de la période de reproduction de la truite fario.

➤ Gérer un chantier propre et optimiser l'usage des matériaux

Les entreprises qui réalisent les travaux se sont engagées à respecter un cahier des charges exigeant en matière de propreté du site et de ses abords ainsi qu'en matière de prévention de toute pollution accidentelle.

Lors des opérations de terrassements, les matériaux présentant de bonnes caractéristiques (terre végétale, matériaux graveleux...) seront conservés sur site, et réutilisés pour la création du nouveau lit, le remodelage des berges et la réalisation de la digue de protection dans le parc de la Bressonnière entre autres.

Les matériaux excédentaires, au lieu d'être envoyés en décharge (avec un impact financier et environnemental non négligeable), sont évacués sur le site de la Goutte des Verrières à Charbonnières-les-Bains, sur lequel le Sagyrc a mené d'importants travaux de restauration en 2011. Ces matériaux serviront notamment à combler l'ancien lit très érodé du ruisseau.

Une attention particulière sera portée sur la lutte contre les espèces invasives en particulier sur la Renouée du Japon. Seuls les matériaux non contaminés seront réutilisés. À défaut, les terres contaminées seront évacuées en décharge spécialisée.

CHARBONNIÈRES-LES-BAINS

LES ACTEURS DU CHANTIER

Le Sagyrc, maître d'ouvrage, a confié la maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement des cours d'eau à un groupement d'entreprises qui dispose d'une forte expérience dans l'aménagement et la gestion des milieux aquatiques et rassemble des savoir-faire complémentaires.

➤ Maître d'ouvrage : SAGYRC

• Assistant à Maîtrise d'ouvrage :

Mandataire : **Hydratec** (groupe Setec)

Co-traitant : **Setec Organisation** (groupe Setec)

➤ Maîtrise d'œuvre

Mandataire

• **Compagnie Nationale du Rhône (CNR)**

Études hydrauliques, génie civil (ouvrages, terrassements), génie écologique (techniques végétales, aménagement du lit mineur) ;

Co-traitants

• **Fondasol**

Sondages de reconnaissance, géotechnique des sols, stabilité des fondations et des ouvrages ;

• **Profil Études**

Diagnostic et déplacement des réseaux « humides » (eau potable, assainissement) et « secs » (électricité, télécoms, numérique) ;

Sous-Traitant

• **Agence d'architectes paysagistes 2BR**

Intégration paysagère des ouvrages et conception de passerelle.

Coordonnateur SPS : **Duc Guillaume SPS**

➤ Entreprises de travaux :

À Charbonnières-les-Bains, le marché travaux a été scindé en deux lots. Le premier concerne les travaux de génie civil, passerelle, terrassement, voiries et réseaux divers. Le second lot concerne le génie écologique.

• **Lot génie civil, terrassements, passerelle et VRD** (montant : 696 076,17 € HT)

Mandataire : **Guintoli** (groupe NGE),

Co-traitant : **EHTP** (groupe NGE),

Sous-traitants : **Nugues, NGE génie civil, Fayolle, Maccaferri**

• **Lot génie écologique** (montant : 111 274,87 € HT) : **Green Style**



UN PROJET D'INTERÊT GÉNÉRAL CONCILIANT SÉCURITÉ PUBLIQUE ET VALORISATION ENVIRONNEMENTALE

En plus des travaux lancés à Charbonnières-les-Bains, la première phase du projet de lutte contre les inondations de l'Yzeron et du Ponterle (élargissement et restauration environnementale des cours d'eau) est reconnue d'utilité publique (DUP) et d'intérêt général (DIG) par la préfecture du Rhône depuis janvier 2012. Une décision, qui clôt une procédure longue et administrativement lourde, et confirme l'intérêt général des aménagements envisagés tant pour protéger les riverains que pour l'amélioration de la qualité environnementale des cours d'eau et des paysages riverains.

➤ Un projet attendu et jugé de qualité

Le projet soumis à l'enquête publique a recueilli 95 % d'opinions favorables parmi les habitants qui se sont exprimés. Les remarques exprimées dans les registres ont participé à l'évolution de l'avant-projet remis en décembre dernier. Les souhaits des riverains et propriétaires de limiter les emprises des aménagements sur leur terrain ont été étudiés dans la mesure où cela n'impactait pas l'efficacité de la protection et/ou le coût du projet.

➤ Obtenir la maîtrise foncière pour engager les travaux

Ces arrêtés, sésames pour la poursuite du projet, n'entraînent pas le démarrage immédiat des travaux à Oullins, Sainte Foy-lès-Lyon, Francheville et Tassin la Demi-Lune. Pour entrer en phase opérationnelle, le SAGYRC doit, en effet, avoir la maîtrise foncière de l'ensemble du linéaire concerné par les aménagements, soit au total 4,5 km de berges. Le syndicat assumera ainsi la responsabilité des ouvrages de sécurité publique construits. Cette maîtrise foncière permettra l'accès et l'entretien des aménagements, qui feront l'objet d'une visite réglementaire de contrôle au moins une fois par an et après chaque crue.

➤ Où en sont les négociations avec les propriétaires riverains ?

Depuis 2010, le Syndicat a ainsi entrepris des négociations en recherchant l'accord amiable des quelques 70 propriétaires concernés. Aujourd'hui, certains compromis sont signés et les négociations, au cas par cas, se poursuivent. Les agents du Sagyrc vont à la rencontre des propriétaires en fonction des plannings prévisionnels de travaux.

Parallèlement, et sans remettre en cause le principe des négociations amiables, les premières enquêtes parcellaires permettant d'obtenir les arrêtés de cessibilité des terrains, seront lancées prochainement, ceci afin de ne pas prendre de retard sur ces travaux indispensables pour la sécurité de tous. Des réunions d'informations sont prévues dans un second temps à l'échelle des quartiers.

Pourquoi les travaux peuvent-ils démarrer à Charbonnières-les-Bains ?

À Charbonnières-les-Bains, les aménagements, du fait de leurs caractéristiques techniques et de leur emprise principalement publique, n'ont pas nécessité l'obtention de DUP. Ainsi la procédure administrative a été allégée : seule une enquête publique au titre de la loi sur l'eau a été organisée. Les travaux ayant été déclarés d'intérêt général en 2011, leur démarrage a pu être programmé en mai 2012.

LE FINANCEMENT DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE COURS D'EAU

Les actions du SAGYRC sont soutenues par plusieurs partenaires institutionnels. Ceux-ci contribuent au financement du projet par des subventions qui représentent 80 % de son coût total:

- **L'Etat** subventionne les actions de protection contre les crues, dans le cadre d'un Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) en cours d'élaboration, qui se situe comme l'un des plus ambitieux de Rhône-Alpes.
- **L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse**, au titre du programme de mesures du SDAGE* et de la Directive Cadre européenne sur l'Eau, finance les opérations de restauration écologique des milieux aquatiques dans le cadre d'un contrat monothématique.
- **La Région Rhône-Alpes**, comme l'Agence de l'eau, subventionne le programme de restauration environnementale des cours d'eau en zone urbaine, dans le cadre d'un contrat d'objectifs.
- **Le Département du Rhône** participe au financement de l'ensemble des travaux de protection contre les inondations et de restauration des cours d'eau, à travers un contrat pluriannuel.
- **Le Grand Lyon (Communauté urbaine de Lyon)** est, avec l'Etat et le Département, un des financeurs historiques du volet inondations issu du Contrat de rivière. Il apporte son concours aux opérations du SAGYRC, en lien avec les travaux d'assainissement dont il est Maître d'ouvrage.
- **Le SAGYRC** finance **20 % de l'opération** sur ses fonds propres, à travers principalement les contributions des communes de Charbonnières-les-Bains, Tassin la Demi-Lune, Francheville, Sainte Foy-lès-Lyon et Oullins, dans le cadre de la solidarité intercommunale.

* Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

LUTTER CONTRE LES INONDATIONS : UN DISPOSITIF GLOBAL DE PROTECTION, UNE MISE EN ŒUVRE EN DEUX TEMPS

Le Syndicat de l'Yzeron a retenu une stratégie globale de lutte contre les inondations du bassin versant de l'Yzeron. Elle s'appuie sur plusieurs types d'actions complémentaires, qui permettront à terme, d'assurer la protection des habitants contre une crue centennale.

Il s'agit dans un premier temps d'aménager les cours d'eau (phase 1 : élargissement et restauration environnementale des cours d'eau), puis dans un deuxième temps de construire deux barrages écrêteurs de crues à Francheville et Tassin la Demi-Lune (phase 2).

► L'élargissement des cours d'eau, à l'amont comme à l'aval

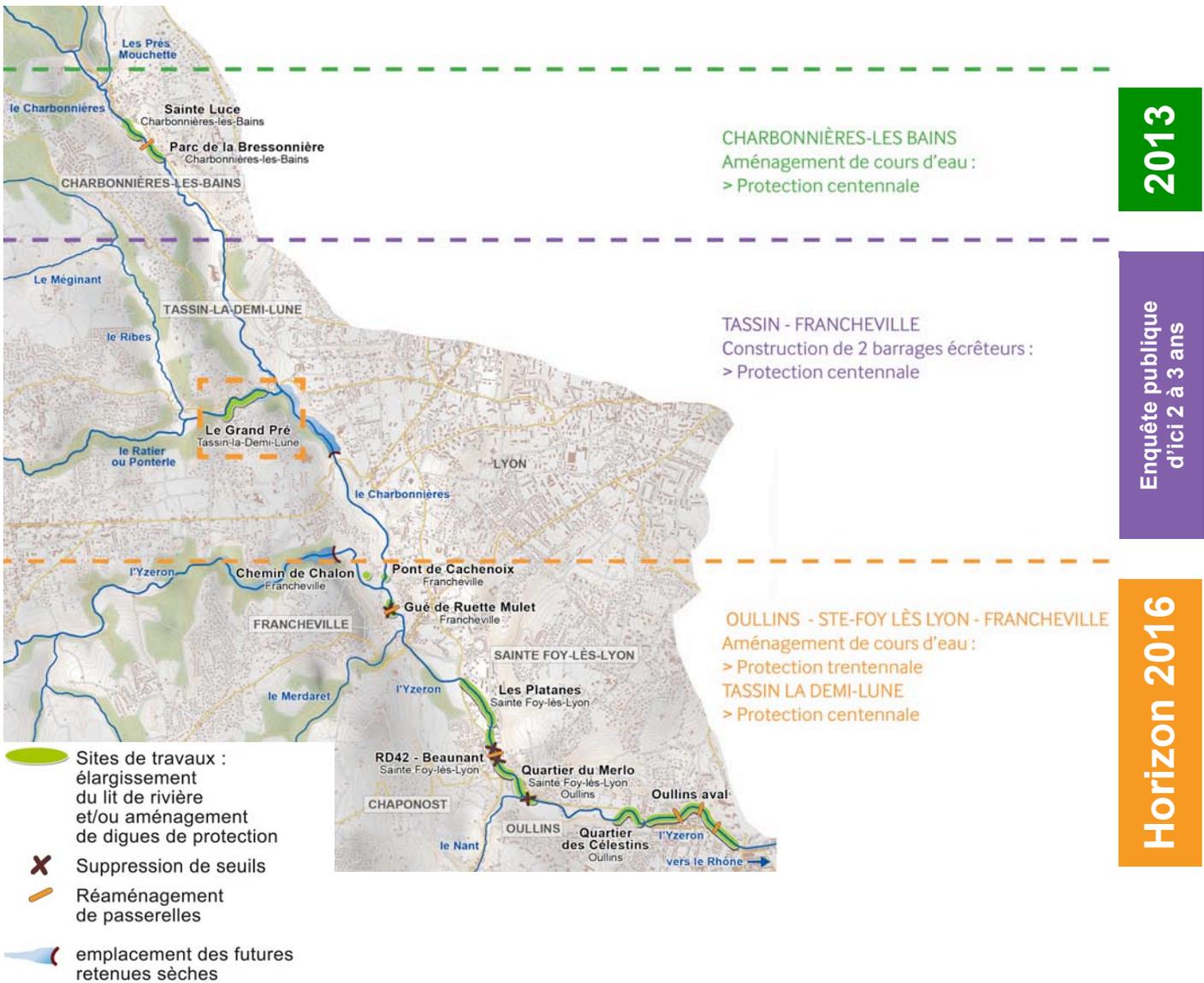
L'aménagement des cours d'eau (Yzeron, Ratier et Charbonnières), consiste à élargir le lit de la rivière à proximité des secteurs habités et inondables, pour augmenter les capacités d'écoulement et protéger ainsi les riverains d'une crue équivalente à celle de 2003, c'est-à-dire environ trentennale. Cette restauration des capacités hydrauliques du lit des cours d'eau s'accompagne d'une renaturation des milieux et d'une mise en valeur environnementale.

Sur les secteurs du Charbonnières à Charbonnières-les-Bains et du Ponterle à Tassin la Demi-Lune, l'élargissement des cours d'eau est conçu pour écouler directement la crue centennale sans débordement, ces sites se trouvant en amont des futurs barrages écrêteurs.

► Le stockage temporaire des crues

Deux retenues sèches seront réalisées dans un second temps à Francheville sur l'Yzeron et à Tassin la Demi-Lune sur le Charbonnières, pour stocker temporairement des crues de niveau centenal et réguler les écoulements à l'aval. Les sites s'inscrivent dans des vallées permettant, après réalisation d'un barrage, de disposer du volume suffisant pour stocker une crue centennale, qui sera écrêtée (c'est à dire réduite) en crue trentennale à l'aval des ouvrages.

Les aménagements par secteur et le niveau de protection obtenu après travaux



Les barrages construits dans un second temps
 Désireux d'engager au plus vite une première phase de protection, le Syndicat a décidé en 2009, en accord avec la Préfecture, de phaser la réalisation des aménagements de cours d'eau et des barrages. En effet, les projets de barrages sont soumis à des procédures lourdes et complexes et des compléments d'études, nécessitant près de deux années d'investigation supplémentaires, ont été demandés. L'enquête publique sur les barrages est programmée d'ici 2 à 3 ans.







Contacts presse :

Stéphane Guérin / Tél. 04 37 22 11 55 - s.guerin.yzeron@wanadoo.fr
Justine MONET-ALLOUARD / Tél. 04 37 24 02 58 - justine@plus2sens.com



16 avenue Emile Evellier - BP 45 - 69290 Grézieu-la Varenne - Tél 04 37 22 11 55 - Fax 04 37 22 11 54

www.riviere-yzeron.fr

sagYrc

Gestion & valorisation des cours d'eau du bassin de l'Yzeron